

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 février 2019**

L'an **DEUX MIL DIX-NEUF** et le **VINGT-SIX FEVRIER**, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CASTY Gilles, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien - SOLER Xavier - GALEYRAND Éric - DEGLIAME Vincent - TISSEYRE Fanny - PAYAN Gilda - MASSOUTY Daniel - AUTHIER Nicole - SEVENIER Bastien

Absents : BERTRAND Corinne - CHAOUAT Claire - RICHARD François - GIOVANNINI Elsa - YVINEC Patricia

Procuration : BERTRAND Corinne à GASPARINI Sébastien - CHAOUAT Claire à TISSEYRE Fanny - RICHARD François à CASTY Gilles - GIOVANNINI Elsa à GALEYRAND Éric - YVINEC Patricia à SOLER Xavier

AUTHIÉR Nicole a été élue secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre et donne lecture du Procès-verbal de la dernière séance.

\*\*\*\*\*

**1. Attributions des lots du marché « travaux de réhabilitation de la Maison Fabre »**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une procédure adaptée de mise en concurrence a été lancée le 15/09/2018 afin de sélectionner les entreprises les mieux-disantes pour effectuer la réalisation de l'aménagement du rez-de-chaussée de la maison Fabre. Il indique que la consultation lancée comporte 7 lots et que la présente délibération concerne l'attribution de 6 lots, le lot n°4 ayant été infructueux.

La commission d'appel d'offre s'est réunie pour l'ouverture des plis le 17/10/2018 en présence du maître d'œuvre, Mme FERRIE Françoise, architecte.

Le maître d'œuvre, Mme FERRIE Françoise a étudié les différentes offres et a établi un rapport d'analyse.

Suite à ce rapport d'analyse et après relance de certains lots infructueux, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 21 novembre 2018 et les entreprises ont été invitées à fournir leurs meilleures offres sur le choix technique.

Le maître d'œuvre, Mme FERRIE, architecte, a étudié les nouvelles offres et a établi un rapport d'analyse faisant apparaître les offres les mieux disantes.

M. le Maire propose donc de donner un avis favorable à l'attribution proposée à l'issue de l'analyse des offres et d'attribuer les lots tels que suit :

ENTREPRISES	Estimation H.T	Montants négociés travaux HT solution variantée
Lot 1 Gros-Œuvre <b>MBC CONSTRUCTION</b>	18 000,00	11 942,00
Lot 2 Menuiseries <b>MJM</b>	10 600,00	14 578,30
Lot 3 Cloisons-Plâtrerie-Fx Plaf <b>SFPM</b>	2 500,00	3 990,00
Lot 5 Plomberie - sanitaires <b>RAYNIER</b>	12 000,00	7 843,00
Lot 6 Courants forts et faibles <b>VERNUS</b>	19 500,00	14 300,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>62 600,00</b>	<b>52 653,30</b>

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

#### **DECIDE**

**D'ATTRIBUER** les lots aux entreprises MBC CONSTRUCTION, MJM, SFPM, RAYNIER et VERNUS pour un montant total de 52 653,30 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer et exécuter les marchés.

**DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

#### **2. Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de mandater la facture du SYADEN pour la recharge de véhicule électrique d'un montant de 2 200 € TTC sur l'imputation comptable 2041582 subvention d'équipement versée.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 29 janvier 2019 il a été décidé d'autoriser de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.

Le chapitre 204 n'ayant pas été approvisionné, il convient de modifier la délibération n°D2019-01 comme suit :

### 1) budget principal :

Les ouvertures de crédits peuvent porter sur les montants suivants:

Chapitre - Libellé nature	Crédits ouverts en 2018 BP	25% des crédits avant le vote du BP
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b> Opération non individualisée	18 600 €	<b>4 650 €</b> 4 650 €
<b>21 – Immobilisations Corporelles</b> Opération non individualisée Opération autres bâtiments publics Opérations sécurité routière Opération salle polyvalente Opération achat de mobilier Opération éclairage public Opération achat outillage Opération école Opération réhabilitation voirie	341 175 €	<b>85 293 €</b> 10 000 € 60 293 € 2 000 € 1 000 € 1 000 € 1 000 € 1 000 € 2 000 € 7 000 €
<b>020 – dépenses imprévues</b>	5 000 €	<b>1 250 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>364 775 €</b>	<b>91 193 €</b>

### 2) budget annexe eau et assainissement :

Les ouvertures de crédits peuvent porter sur les montants suivants:

Chapitre - Libellé nature	Crédits ouverts en 2018 BP	25% des crédits avant le vote du BP
<b>21 – Immobilisations corporelles</b> Opération achat de matériel	7 000 €	<b>1 750 €</b> 1 750 €
<b>23 – Immobilisations en cours</b> Opération réseau de transfert Opération STEP Opération canalisation de secours	3 395 940 €	<b>848 985 €</b> 458 000 € 380 985 € 10 000 €
<b>020- dépenses imprévues</b>	6 000 €	<b>1 500 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>3 408 940 €</b>	<b>852 235 €</b>

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,**

**Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** les ouvertures de crédits mentionnées ci-dessus et d'autoriser en conséquence le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.

**3. Convention instruction d'autorisation d'urbanisme 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer afin de reconduire la convention pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme par le service urbanisme de la CCRLCM entre la commune d'Ornaisons et la CCRLCM pour la période du 01/01/19 au 31/12/19.

Cette mise à disposition par la CCRLCM du service urbanisme mutualisé de la Commune de Lézignan-Corbières est conclue à titre onéreux, les tarifs pratiqués restent les mêmes qu'en 2018.

Les coûts de chaque catégorie de dossier sont établis comme suit :

- Permis de construire : 186 €
- Permis d'aménager : 335 €
- Déclaration préalable : 130 €
- Permis de démolir : 56 €
- Certificat d'urbanisme type b : 149 €
- Forfait assistance technique lors des opérations de récolement : 150 € par intervention.

A titre informatif, le coût de ce service a été de 3 608 € pour l'année 2018.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**DECIDE**

**APPROUVE** le modèle de convention de mise à disposition d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois, telle que jointe en annexe.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget principal de la commune.

**HABILITE** le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

**4. Compte rendu commission vie associative du 12/02/19**

M. le Maire fait le compte rendu de la commission vie associative du 12/02/2019.

*Les Points abordés :*

❖ **Bilan goûter des aînés:**

- Points positifs:
  - ◆ *Après-midi très agréable, très bon moment*
  - ◆ *Le service fait par les élus très apprécié*
  - ◆ *le spectacle*
  - ◆ *Les corbeilles, que les élus (surtout le maire) aillent chez eux, la proximité...*
- Points négatifs:
  - ◆ *Le nombre d'inscrits a peu augmenté*
  - ◆ *Peu de mobilisation des élus*
- Pour l'an prochain:

*Revenir au repas avec un menu plus simple en gardant la proximité avec les aînés.  
Remettre sur le coupon réponse avez-vous besoin d'être véhiculé?  
Suggestion pour la distribution des corbeilles le samedi matin ou se faire seconder par des agents si pas assez d'élus.*

❖ **Charte vie associative**

- *Sur le principe, c'est une bonne idée de communiquer aux associations subventionnées cette charte qui rappelle les engagements de chacun. Elle sera distribuée le jour de la réunion du planning en mai.*

❖ **Forum des associations**

- *Idée de faire un forum des associations début septembre au lavoir et y inviter les nouveaux arrivants. Nous suggérerons cette idée le jour de la réunion du planning.*

❖ **Subventions**

- *Souhait de garder la même enveloppe globale que l'an dernier. Nous ferons une commission dédiée mi-mars lorsque toutes les associations auront déposées leur dossier. Date butoir le 22 février 2019.*

❖ **Questions diverses**

- *Les coprésidents de l'USO souhaitent remonter une équipe sénior. N'ayant que peu d'éléments, nous leur demandons de nous fournir sur le projet sportif, l'équipe et le montant demandé.*
- *1er mai: François RICHARD s'occupe de contacter M. MALLET et Claire CHAOUAT s'occupe de contacter M. MOLINA*
- *Ecocup: Reste 591. Décision d'en refaire cette fois sérigraphiés. Claire CHAOUAT s'occupe de refaire un visuel*
- *Soirée des saveurs: Demande des agents d'être 3 toute la soirée au lieu de deux fois deux. Acceptée.*
- *24 décembre: Idée de faire un lancer de lanterne en papier de riz.*

**5. Questions diverses**

❖ **Antenne relais ORANGE**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par Mme BATTISTELLA de la sté CIRCET, sous-traitant de l'opérateur ORANGE, pour l'installation d'une antenne relais visant à pallier le déficit de couverture de réseau mobile.

Après réflexion, la parcelle communale A1321 située rue des Poissonnière a été retenue.

Les contraintes suivantes liées à la zone de protection du puits de pompage et à l'inondabilité du site seront respectées. :

Les élus ont invité Mme BATTISTELLA à informer M. CAZALOT Patrick, propriétaire de la parcelle A1318, ce qui a été fait le 14/02/19.

Mme BATTISTELLA a envoyé le 25/02/19 un projet de bail entre la Commune et Orange dont l'objet est l'amélioration du réseau.

Le montant du loyer serait de 2 000 €/an pour une durée de 12 ans renouvelable par période de 6 ans.